

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES/SOUS-DIRECTION DES MOYENS GENERAUX/SERVICE DES MARCHES

DECISION N° 978 /25/DG/CNPS DU 05 NOV 2025

Portant attribution du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert n°14/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 du 25 août 2025 pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de 300kva et ses équipements connexes à l'immeuble Zénith 1 à Douala, en procédure d'urgence

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE

- VU le Traité révisé de la Conférence Inter africaine de la Prévoyance Sociale du 14 février 2014, ratifié par décret n°2020/239 du 28 avril 2020 ;
- VU le Décret n° 2008/129 du 07 avril 2008 portant nomination du Directeur Général de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n° 2017/566 du 13 novembre 2017 portant nomination de la Présidente du Conseil d'Administration de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU le Décret n°2018/354 du 07 juin 2018 portant réorganisation et fonctionnement de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale ;
- VU l'Arrêté n°033/CAB/PM du 13 février 2007 mettant en vigueur les Cahiers des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicables aux Marchés Publics ;
- VU la Résolution n° 37/2022/PCA du 05 août 2022 fixant les modalités de passation des marchés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale du Cameroun (CNPS) ;
- VU l'Appel d'Offres National Ouvert n°14/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 du 25 août 2025 ;
- VU le Procès-Verbal de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles (CIPM-AG.SPI) en sa session du 15 octobre 2025 ;
- VU la correspondance du Président de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles (CIPM-AG.SPI) du 17 octobre 2025 adressée à EKESON ECLAIRAGE SARL ;
- VU la correspondance d'EKESON ECLAIRAGE SARL du 21 octobre 2025 ;
- VU l'additif au Procès-Verbal en sa session du 15 octobre 2025 de la Commission Interne de Passation des Marchés chargée des Approvisionnements Généraux, des Services et Prestations Intellectuelles (CIPM-AG.SPI) du 24 octobre 2025 ;
- VU le Rapport de la Sous-Commission d'Analyse des offres administratives, techniques et financières d'octobre 2025.

D E C I D E :

Article 1^{er}. – Le soumissionnaire EKESON ECLAIRAGE SARL est déclaré adjudicataire du Marché, objet de l'Appel d'Offres National Ouvert n°14/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 du 25 août 2025 pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de 300kva et ses équipements connexes à l'immeuble Zénith 1 à Douala, en procédure d'urgence pour un montant de FCFA HTT 92 365 350 (quatre-vingt-douze millions trois cent soixante-cinq mille trois cent cinquante) et un délai d'exécution de sept (07) mois.

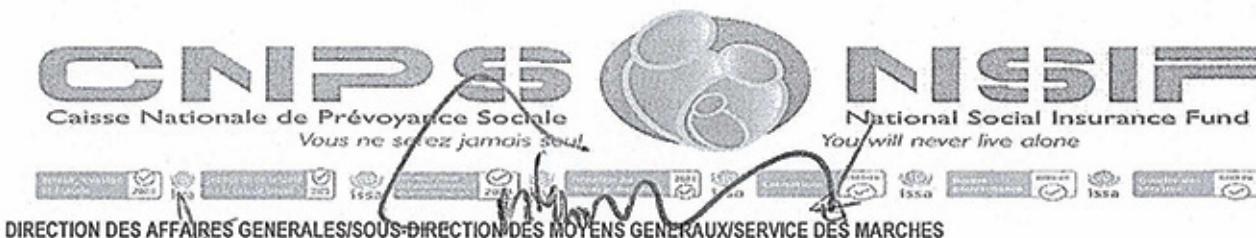
Article 2.- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera.

Ampliations :

- PCA
- CIPM/BEC
- DFC
- DAG/SM
- DECT
- Archives



05 NOV 2025



COMMUNIQUE N° 50 /25/DG/CNPS DU 05 NOV 2025

PORTANT PUBLICATION DES RESULTATS DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 14/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 DU 25 AOUT 2025 POUR LA FOURNITURE, L'INSTALLATION ET LA MISE EN SERVICE D'UN GROUPE ELECTROGENE DE 300KVA ET SES EQUIPEMENTS CONNEXES A L'IMMEUBLE ZENITH 1 A DOUALA, EN PROCEDURE D'URGENCE

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA CAISSE NATIONALE DE PREVOYANCE SOCIALE COMMUNIQUE :

Les résultats de l'Appel d'Offres National Ouvert n° 14/AONO/CNPS/DG/CIPM-AG.SPI/25 du 25 août 2025, pour la fourniture, l'installation et la mise en service d'un groupe électrogène de 300kva et ses équipements connexes à l'immeuble Zénith 1 à Douala, en procédure d'urgence se présentent ainsi qu'il suit :

Lot	Attributaire	Montant HTT	Délai d'exécution
Lot unique	EKESEN ECLAIRAGE SARL	92 365 350	07 mois

Ledit soumissionnaire est par conséquent prié de bien vouloir se présenter dès diffusion du présent communiqué à la Direction des Affaires Générales/Service des Marchés sis au 9^{ème} étage porte 903, de l'immeuble-siège de la CNPS, place de l'Indépendance pour les formalités de notification d'attribution du Marché considéré.

Par ailleurs, les soumissionnaires n'ayant pas été retenus sont priés de passer retirer leurs offres sous quinzaine. Passé ce délai, celles-ci seront purement et simplement détruites.

Le présent communiqué tient lieu de mainlevée de la caution de soumission des soumissionnaires non retenus. /-

Yaoundé le 05 NOV 2025

Ampliations

- PCA
- DECT
- DAG/SM
- CIPM/BEC
- Affichage
- Archives/Chrono



Noël Alain Olivier Mekulu
Mvondo Akame